

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 5 avril 2019 par le conseil municipal.

Ce budget a été présenté et discuté en commission des finances le 29 mars 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'assurer la stabilité de la fiscalité,
- d'avoir un programme d'investissement soutenu autofinancé, sans recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 038 569 €
- section d'investissement : 2 044 805 €

### 1 - FONCTIONNEMENT :

#### A - PRINCIPALES RECETTES PREVISIONNELLES :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 038 569 € se structurent en recettes réelles et en recettes d'ordre et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019
013 Atténuations de charges	500.00	500.00
70 Produits des services	33 600.00	38 600.00
73 Impôts et taxes	918 452.00	947 873.00
74 Dotations et participations	17 500.00	16 396.00

75 Autres produits de gestion courante	32 000.00	34 000.00
77 Produits exceptionnels	200.00	200.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 002 252.00</b>	<b>1 037 569.00</b>
042 opérations d'ordre	1 000.00	1 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	132 273.43	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 135 525.43</b>	<b>1 038 569.00</b>

**Les dotations :**

Attribution de compensation : 500 000 €. Il s'agit du reversement par la communauté d'agglomération des recettes liées au transfert de la fiscalité économique.

La dotation globale de fonctionnement : 2 400 €.

Allocations compensatrices : 7 900 €.

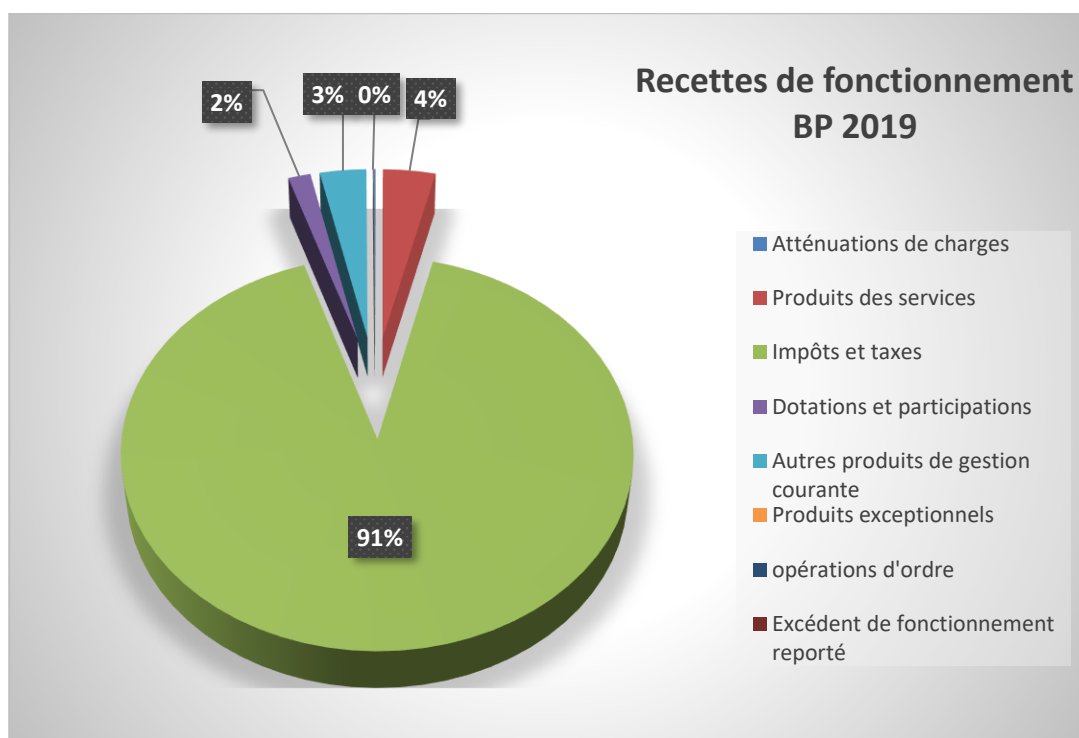
**Les ressources fiscales : les 3 taxes :**

Avec un maintien des taux d'imposition, le produit attendu se répartit comme suit :

	Produits prévisionnels 2019		
	Bases prévisionnelles	Taux en %	Produit prévisionnel
<b>TH</b>	1 420 000	7,66	108 772
<b>TFB</b>	2 065 000	14,26	294 469
<b>TFPNB</b>	47 600	30,74	14 632
<b>TOTAL</b>			<b>417 873</b>

**Autres recettes :**

Il s'agit essentiellement de la vente de produits (activités périscolaires) pour 35 000 € et des revenus des immeubles (loyers et location salle Yvonne Garnier) d'un montant de 34 000 €.



#### **B : DEPENSES :**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 038 569 € se répartissent entre les opérations réelles et les opérations d'ordre et s'établissement comme suit :

DEPENSES	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019
011 Charges à caractère général	300 300.00	306 700.00
012 charges de personnel	370 312.43	397 030.00
014 Atténuations de produits	86 000.00	80 743.00
65 autres charges de gestion courante	101 003.00	86 500.00
66 charges financières	1 900.00	950.00
67 charges exceptionnelles	124 900.00	2 000.00
022 dépenses imprévues	20 000.00	20 000.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 004 415.43</b>	<b>893 923.00</b>
042 opérations d'ordre (amortissements)	13 140.00	18 810.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 140.00</b>	<b>18 810.00</b>
023 Virement à la section d'investissement	117 970.00	125 836.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 135 525.43</b>	<b>1 038 569.00</b>

**Charges à caractère général** : 306 700 €

Achats : 128 000 €, (dont électricité, alimentation cantine, fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et fournitures scolaires)

Services extérieurs : 116 200 € (dont entretien des terrains, des bâtiments, des voiries, des réseaux, des biens mobiliers, maintenance, assurances)

Autres services extérieurs : 58 500 € (dont honoraires, rémunérations d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, publications, frais de réception, de télécommunications de nettoyage des locaux...)

Impôts et taxes : 4 000 € (taxes foncières)

**Dépenses de personnel** : 397 030 €

Rémunérations : 268 000 €

Charges sociales : 129 030 €

**Reversement au FNGIR** : 54 743 €

**Reversement au FPIC** : 25 000 €

**Autres charges de gestion courante** : 86 500 €

Indemnités des élus : 29 000 €

Versement de subvention au CCAS : 13 500 €

Versement aux organismes de regroupement (syndicat du collège, PNR) : 18 000 €

Autres contributions obligatoires : 6 000 € (participation au fonctionnement du multi accueil de La Chapelle-la-Reine, suite à la dissolution de la communauté de communes Les Terres du Gâtinais et à la non reprise de la compétence par la communauté d'agglomération).

Subventions aux associations : 13 000 €

Association cantonale d'aide à domicile (ACAD) : 1 800 €,

Amicale des jeunes sapeurs-pompiers : 200 €,

Amis du Patrimoine : 100 €

Association sportive du collège Blanche de Castille : 150 €,

Club des Sages: 1 350 €,

Club Patchwork et miniatures : 800 €

Musique à portée : 1 350 €,

OCCE (coopérative scolaire) : 300 €

Société de chasse : 400 €,

Ury'thme : 2 740 €,

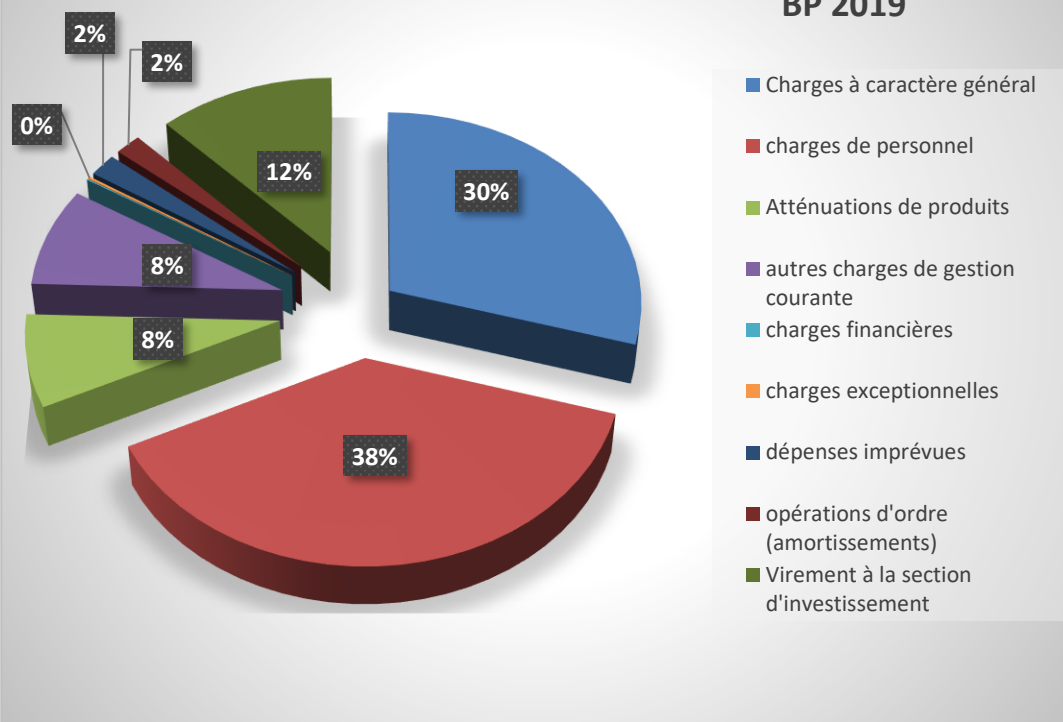
Yoga sud 77 : 300 €

**Charges financières** : 950 € de remboursement d'intérêts d'emprunts. Dernière échéance en 2019.

**Dotation aux amortissements** : 18 810 €

**Dépenses imprévues** : 20 000 €

## Dépenses de fonctionnement BP 2019



## 2- INVESTISSEMENT :

### A : RECETTES :

Les principales recettes attendues se décomposent comme suit :

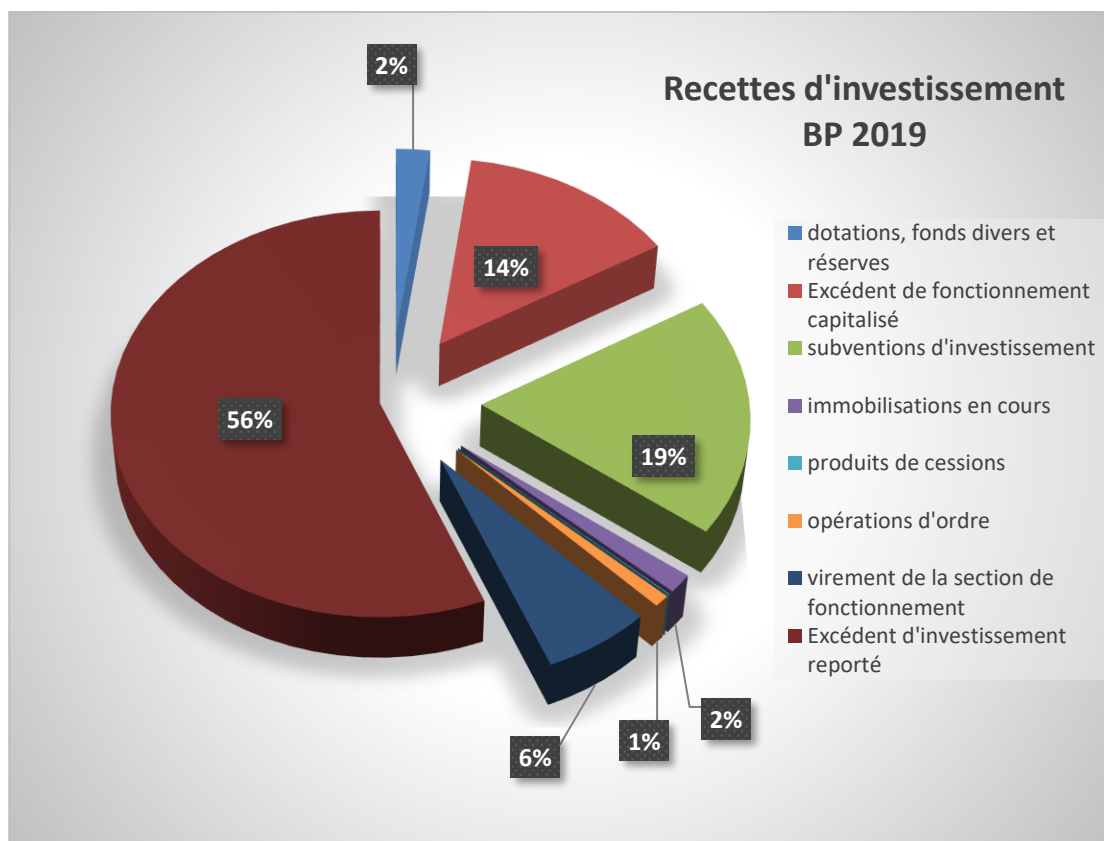
RECETTES	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019
10 dotations, fonds divers et réserves	137 390.00	45 000.52
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	324 088.00	290 227.64
13 subventions d'investissement	122 700.00	387 300.00
23 immobilisations en cours	17 220.00	30 000.00
024 produits de cessions	1 000.00	1 000.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>602 398.00</b>	<b>753 528.16</b>
040 opérations d'ordre	13 140.00	18 810.00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 140.00</b>	<b>18 810.00</b>
021 virement de la section de fonctionnement	117 970.00	125 836.00

001 Excédent d'investissement reporté	855 715.30	1 146 630.84
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 589 223.30</b>	<b>2 044 805.00</b>

- le virement de l'excédent de fonctionnement de l'exécution budgétaire 2018 d'un montant de 290 227,64 €,
- l'excédent d'investissement reporté : 1 146 630,84 €
- F.C.T.V.A. : 35 000 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €

Subventions pour les travaux d'investissement :

- 148 000 € de la Région pour le contrat rural
- 111 000 € du Département pour le contrat rural,
- 62 300 € du département pour le contrat triennal de voirie,
- 19 000 € du département pour l'aménagement d'un carrefour à feux tricolores,
- 26 000 € du SDESM pour l'enfouissement du réseau électrique chemin de Melun,
- 5 000 € du PNR pour l'étude diagnostic de l'église,
- 16 000 € de l'Etat (DETR) pour la réhabilitation des sanitaires de l'école.



## **B : DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement sont estimées à 2 044 805 €.

Les travaux et équipements prévus, les plus significatifs, sont :

Frais d'études : 20 000 €

Participation au SDESM pour enfouissement basse tension (ch de Melun) : 27 000 €

Acquisition terrains de voirie : 5 000 €

Réfection des cours de l'école : 66 000 €

Réfection du revêtement des cours de tennis : 10 000 €

Hôtel de ville (mise aux normes sécurité et aménagement du bureau du maire : 40 000 €

Bâtiments scolaires (travaux classe Mme PIERRE) : 10 000 €

Equipement du cimetière : 5 000 €

Autres bâtiments publics (climatisation salle Yvonne Garnier) : 23 000 €

Immeubles de rapport (menuiseries logement 5 Pl du Général de Gaulle et acquisition maison Nancy) : 263 000 €

Réseaux de voirie (contrat rural - chemin de Melun) : 330 000 €,

Réseaux de voirie (travaux chemin de Mont à Grillons) : 42 000 €

Installations de voirie (feux tricolores) : 80 000 €

Réseaux de communication (enfouissement chemin de Melun) : 62 000 €

Réseaux d'électrification (enfouissement EP chemin de Melun et éclairage parc de loisirs) : 90 000 €

Autres installations matériel et outillage (journal électronique d'information) : 22 000 €

Matériel de bureau et informatique : 8 000 €

Mobilier : 2 000 €

Autres matériels (jeux au parc de loisirs, sonorisation, homeball) : 55 000 €

Travaux église (contrat rural) : 139 000 €,

### Les autres dépenses :

- remboursement du capital : 20 100 €

- Dépenses imprévues : 15 000 €

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2018 (pour mémoire)</b>	<b>BP 2019</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	29 406.00	0.00
16 emprunts	19 200.00	20 100.00
20 immobilisations incorporelles	32 220.00	25 000.00
204 subventions d'équipement versées	35 000.00	27 000.00
21 immobilisations corporelles	772 000.00	1 113 000.00
23 travaux en cours	685 397.30	843 705.00
020 dépenses imprévues	15 000.00	15 000.00

<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 588 223.30</b>	<b>2 043 805.00</b>
040 opérations d'ordre	1 000.00	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 589 223.30</b>	<b>2 044 805.00</b>

